

La Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche vous informe

CAMPAGNE DECLARATIVE 2026

Privas, le 09/04/2026

La campagne 2026 d'impôt sur les revenus 2025 débute le 09 avril 2026

- ✓ la date limite de souscription des **déclarations en ligne**, accessibles sur le site www.impots.gouv.fr, est fixée au jeudi **21 mai 2026** pour l'Ardèche
- ✓ la date limite de dépôt des **déclarations papier** est fixée au mardi **19 mai 2026**.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre via :

- ✓ le **numéro national d'assistance** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- ✓ la **prise d'un rendez-vous** (au guichet ou par téléphone) sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Contact et prise de RDV »
- ✓ la **messagerie sécurisée** à partir de votre espace Finances publiques accessible sur le site impots.gouv.fr



Les **Centres des Finances Publiques** de Tournon-sur-Rhône et Aubenas, ainsi que les antennes de Le Teil, Privas et Annonay, **sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, sauf les jours fériés du mois de mai 2026**. Ils sont également joignables par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Par ailleurs, 30 espaces **France Services** accueillent les usagers. Le site france-services.gouv.fr précise leurs coordonnées et donne toute précision sur leurs horaires d'ouverture.

Trois mesures pratiques de cette campagne 2026

1. La dématérialisation des avis d'IR-PS pour les déclarants en ligne

Dans la continuité de la fin de la transmission des déclarations papier l'année dernière, la dématérialisation des avis d'impôts sur les revenus et d'impôts sur la fortune immobilière devient la règle. Ainsi en 2026, les usagers ayant déclaré en ligne leurs revenus en 2025 ne recevront pas d'avis papier. Cette mesure permettra une économie de 5 M€ et une réduction significative des émissions de CO2. Les usagers pourront toutefois opter à nouveau pour être destinataire d'un avis papier s'ils le souhaitent.

2. L'évolution du site impots.gouv.fr avec l'intégration d'un module d'intelligence artificielle au bénéfice de la relation usagers

La fonctionnalité de recherche offerte sur le site impots.gouv.fr évolue avec la mise en place d'un assistant de recherche basé sur l'IA en capacité d'interpréter le langage naturel. Les usagers peuvent ainsi formuler leurs recherches en langage naturel et le moteur de recherche propose en réponse les pages et documents concernés issus de fonds documentaires officiels, ainsi qu'un résumé pour chaque source.

3. La messagerie sécurisée, un nouveau service de l'application mobile Impots.gouv

Cette nouvelle fonctionnalité vient compléter l'offre auprès des usagers qui disposent déjà de la messagerie sécurisée dans leur espace Finances publiques. Cette version de la messagerie reprend uniquement les fonctionnalités essentielles de la version internet, à savoir, dans un premier temps, trois motifs de questions sur huit, ainsi que l'historique des échanges entre l'administration et l'usager sur les trois dernières années et l'année en cours.